

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnworte	Gesellschaftsrecht, Finanzmarkt
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Bericht
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Dürrenmatt, Nico
Hirter, Hans
Käppeli, Anita
Schär, Suzanne
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Dürrenmatt, Nico; Hirter, Hans; Käppeli, Anita; Schär, Suzanne; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Gesellschaftsrecht, Finanzmarkt, Bericht, 1976 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	2
Geld, Wahrung und Kredit	4
Finanzmarkt	5
Kapitalmarkt	6
Borsen	7
Infrastruktur und Lebensraum	7
Energie	7
Netz und Vertrieb	7

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
BöB	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
WTO	Welthandelsorganisation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
SNB	Schweizerische Nationalbank
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
EU	Europäische Union
BIP	Bruttoinlandsprodukt
AIA	Automatischer Informationsaustausch
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
GwG	Geldwäschereigesetz
VVG	Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
WZG	Bundesgesetz über die Währung und die Zahlungsmittel
KG	Kartellgesetz
FINMAG	Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
RFA	Regulierungsfolgenabschätzung
KGGT	Koordinationsgruppe zur Bekämpfung der Geldwäscherei und der Terrorismusfinanzierung
eSchKG	Elektronischer Datenstandard für das Betreibungswesen
E-ID	Elektronische Identifizierung
DLT	Distributed Ledger Technology
WEKO	Wettbewerbskommission
StAhiG	Steueramtshilfegesetz
AG	Aktiengesellschaft
GATS	General Agreement on Trade in Services

DFF	Département fédéral des finances
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
OMC	Organisation mondiale du commerce
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
BNS	Banque nationale suisse
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
UE	Union européenne
PIB	Produit intérieur brut
EAR	Echange automatique de renseignements
PME	petites et moyennes entreprises
LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
LCA	Loi fédérale sur le contrat d'assurance
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
LUMMP	Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
LCart	Loi sur les cartels
LFINMA	Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
AIR	Analyse d'impact de la réglementation
GCBF	Groupe de coordination interdépartemental sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
e-LP	Norme électronique d'échange des données dans le domaine des poursuites
e-ID	Identification électronique
DLT	Distributed Ledger Technology
COMCO	Commission de la concurrence
LAAF	Loi sur l'assistance administrative fiscale
SA	Société anonyme
AGCS	Accord général sur le commerce des services

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

In Erfüllung des Postulats Sommaruga (sp, BE) vom Vorjahr präsentierte der Bundesrat den Bericht über die „**Optionen für die Zusammenarbeit der Schweiz mit dem Europäischen Ausschuss für Systemrisiken (ESRB)**“. Darin sprach sich die Regierung für eine informelle und unverbindliche Zusammenarbeit mit dem ESRB aus, da diese gegenwärtig am besten dem Interesse der Schweiz entsprechen würde. Eine formalisierte Kooperation mit dem ESRB hielt der Bundesrat für verfrüht.¹

BERICHT
DATUM: 30.03.2011
ANITA KÄPPELI

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

Rétrospective annuelle 2019: Politique économique

En 2019, la politique économique helvétique a été influencée par la conjoncture mondiale morose. Si la balance commerciale de 2018 affichait un bilan fortement excédentaire, que le PIB 2018 croissait de 2,8 pour cent, ou encore que le tourisme connaissait une croissance positive de 3,8 pour cent en 2018, le spectre de la récession a terni les perspectives économiques en 2019. Des replis successifs du PIB et un indice manufacturier à la baisse ont poussé de nombreux acteurs économiques à faire du pied à la BNS pour une politique monétaire renforcée. La guerre commerciale sino-américaine et le Brexit ont logiquement pesé sur ces sombres perspectives économiques. C'est dans ce contexte que le message sur la **promotion économique 2020-2023** a été débattu. Les chambres ont revu à la hausse l'enveloppe initialement prévue de 373,1 à 389,8 millions de francs. Cette enveloppe est principalement destinée aux PME, au tourisme et aux exportations.

Toujours en rapport avec les tendances mondiales, trois aspects ont particulièrement résonné sous la coupole fédérale: les **PME et start-ups**, la durabilité et l'égalité, et le franc fort. Premièrement, un fonds d'innovation pour les start-ups et PME a été lancé afin de garder, en Suisse, le savoir-faire et les emplois issus de l'innovation. En parallèle, plusieurs objets ont attaqué le fardeau administratif et la réglementation qui pèse sur les entreprises helvétiques. L'objectif de ces objets est de garantir la compétitivité et le dynamisme de la place économique suisse. Le Parlement, ainsi que le Conseil fédéral, ont reconnu l'importance des PME dans le tissu économique helvétique et la nécessité d'alléger leur charge administrative. La majorité des objets sur le sujet ont été adoptés.

Deuxièmement, l'initiative populaire «**Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement**» a engendré des débats fleuves dans les chambres fédérales. Le Conseil fédéral proposait le rejet de l'initiative populaire et du contre-projet indirect, issu de la modernisation du droit de la société anonyme (SA), estimant que l'un et l'autre étaient trop excessifs et mettaient en danger la prospérité helvétique. Alors que le Conseil national a maintenu sa proposition de contre-projet indirect, le Conseil des Etats a adopté une motion d'ordre renvoyant l'objet en commission pour une nouvelle analyse. Ce renvoi intervient après une ultime intervention du Conseil fédéral qui proposait la mise en consultation d'un projet de loi sur les rapports de durabilité en cas de refus de l'initiative et du contre-projet indirect. D'aucuns ont accusé la droite libérale de repousser le débat à l'aube des élections d'octobre 2019. En outre, la modernisation du droit de la société anonyme a partiellement concrétisé les revendications de la grève féministe et des femmes du 14 juin. En effet, les chambres ont adopté des **quotas de femmes** dans les directions et les conseils d'administrations. Les entreprises concernées ont cinq années pour atteindre ces quotas, qui ne s'accompagnent néanmoins d'aucune sanction.

Troisièmement, le franc fort a continué de secouer l'économie. Une initiative populaire «**Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables**» a été déposée. Si le Conseil fédéral rejoint les préoccupations des initiants, il a soumis un contre-projet indirect, estimant que les mesures préconisées rataient leur cible. Dans le même temps, plusieurs objets ayant pour objectif de tacler l'îlot de cherté helvétique ont été débattus au Parlement.

BERICHT
DATUM: 31.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Bien que l'objectif fut similaire, ces objets ont pris des chemins variés comme la simplification des procédures de contrôle liées au principe du Cassis-de-Dijon, la modification de la loi sur les cartels (LCart), la baisse ou la suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat, ou encore la modernisation des contrôles de douane. Au final, les chambres et le Conseil fédéral se sont appuyés sur l'initiative populaire, pas encore débattue en chambre, pour rejeter ces objets.

Une troisième initiative populaire a bousculé la politique économique helvétique. Cette initiative, dite «initiative correctrice», veut interdire les **exportations de matériel de guerre** vers les pays en guerre civile ou qui ne respectent pas les droits de l'homme. Elle découle d'une motion PBD qui visait l'élargissement de la base démocratique des exportations d'armes.

Toujours avec un regard vers l'extérieur, les investissements directs étrangers sur le sol helvétique ont également été au cœur des débats. La publication de deux rapports et une motion ont questionné le risque des investissements directs étrangers pour la sécurité nationale. Alors que la motion a été adoptée, la frange libérale du Parlement s'est dressée contre toutes mesures protectionnistes.

En parallèle, le curseur des débats a aussi ciblé le marché intérieur suisse. La **révision de la loi sur les marchés publics** (LMP), l'adoption de l'accord sur les marchés publics de l'OMC et plusieurs objets sur les marchés fermés de la Confédération ont participé directement ou indirectement au débat sur les marchés publics. Les risques de concurrence déloyale provoqués par les entreprises publiques a été au cœur des discussions et, lors de la révision de la LMP, une conférence de conciliation a été nécessaire pour trouver un accord.

D'autres thématiques ont également été débattues en 2019. D'abord, la Suisse a conclu un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. L'agriculture helvétique et le camp rose-vert – qui a pointé du doigt un manque de respect de l'environnement et des droits de l'homme dans ces pays – ont fortement critiqué cet accord. Puis, le statut de trust a été introduit dans l'ordre juridique helvétique. Une motion qui force les plateformes commerciales à avoir un domicile de notification en Suisse a également été adoptée. Cette mesure a pour objectif de renforcer l'application du droit suisse en ligne. Ensuite, la lutte contre les faillites abusives a été enclenchée. Une modification de la loi sur les poursuites et la faillite (LP) était à l'agenda. Finalement, la COMCO a été fortement mise à contribution avec une amende pour accords de soumission illicites pour le cartel de la construction routière dans le canton des Grisons, un accord à l'amiable pour des accords verticaux illicites pour Stöckli Swiss Sport SA et une analyse de l'éventuel rachat d'UPC par Sunrise.²

Gesellschaftsrecht

Mit der **Teilrevision des Aktienrechtes** soll unter anderem die **Position des Aktienbesitzers gestärkt** werden. Als Gegenstück zu ihren verbesserten Finanzierungsmöglichkeiten sollen die Gesellschaften die Pflicht zu einer offeneren Informationspolitik gegenüber ihren Aktionären und der Öffentlichkeit übernehmen. Das im Berichtsjahr abgeschlossene Vernehmlassungsverfahren zeigte aber, dass gerade der Forderung nach vermehrter Transparenz der heftigste Widerstand erwuchs: Sowohl der Vorort und die Bankiervereinigung als auch die FDP befürchten von der in Aussicht gestellten Vorschrift über die Offenlegung der «Stillen Reserven» eine Beeinträchtigung der Finanzautonomie der Aktiengesellschaften, daneben aber auch die Gefahr neuer steuerlicher Forderungen von Seiten des Staates. Abgesehen von der Klärung der Stellung des Aktionärs wird die Teilrevision des Aktienrechtes ebenfalls für die effektivere Bekämpfung von Wirtschaftsverbrechen von Bedeutung sein; diese sind gerade in der gegenwärtigen Rezessionszeit in einem erschreckenden Ausmass publik geworden.³

Die vom EJPD mit der Überarbeitung des Entwurfs für die Revision des **Aktienrechtes** **beauftragte Kommission konnte ihre Aufgabe noch nicht beenden**. Da sie sich auf die Revisionspunkte des ersten Entwurfs beschränkt, beantragte Nationalrat Muheim (sp, LU), in einer anschliessenden zweiten Etappe sollten weitere, vor allem von der Linken als nicht mehr zeitgemäss empfundene Bestimmungen dieses Gesetzes einer Revision unterzogen werden. Der Rat überwies die Motion, welche namentlich die Abänderung der Bestimmungen über das Depotstimmrecht der Banken sowie über die Gründung von Aktiengesellschaften fordert, nur als Postulat.⁴

BERICHT
DATUM: 08.06.1976
HANS HIRTER

BERICHT
DATUM: 10.06.1979
HANS HIRTER

BERICHT
DATUM: 25.09.1980
HANS HIRTER

Die mit der **Teilrevision des Aktienrechtes** befasste Expertenkommission konnte ihren Entwurf noch nicht vorlegen. Am Schweizerischen Juristentag wurde zudem moniert, dass das Aktienrecht – auch in seiner revidierten Form – der Realität der Konzerne (Aktiengesellschaften in gegenseitigen rechtlichen Abhängigkeitsverhältnissen) nicht gerecht werde und deshalb durch ein Konzernrecht ergänzt werden müsse. Die Banken vereinbarten unter sich auf freiwilliger Basis eine Neugestaltung der Vorschriften über die Ausübung des Depotstimmrechts. Der durch die Banken vertretene Aktionär soll insbesondere besser informiert werden und der Bank unter Umständen Anweisungen über die Stimmabgabe erteilen können.⁵

BERICHT
DATUM: 09.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Le rapport sur le postulat 13.4193 dessine des pistes dans l'optique d'une modification légale des **procédures d'assainissement pour les particuliers**. Plus précisément, ce postulat, adopté par la chambre basse, souhaite trouver des solutions pour lutter contre le surendettement des particuliers, et renforcer le principe d'égalité de traitement des créanciers. Grâce à une approche comparative, le rapport propose une combinaison de deux instruments afin d'atteindre les objectifs visés par le postulat. D'un côté, la législation devrait envisager le concordat forcé pour les particuliers qui disposent d'un revenu. D'un autre côté, une procédure d'assainissement, avec annulation des dettes, pour les débiteurs à faible ou sans revenu semble nécessaire. Cette double approche garantirait l'égalité des droits pour les créanciers et éliminerait les incitations négatives pour les débiteurs à l'aide sociale. Une telle modification législative serait un premier pas dans la lutte contre le surendettement et la pauvreté des particuliers. De plus, les vellétés entrepreneuriales seraient encouragées.⁶

BERICHT
DATUM: 04.07.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du **rapport** sur le postulat Candinas (pdc, GR), le Conseil fédéral a estimé que les solutions avancées étaient trop coûteuses et trop lourdes administrativement pour être mises en œuvre. Il préconise donc des mesures ponctuelles en attendant la mise en place d'un service national d'adresses. Le postulat avait pour objectif de **lutter contre les débiteurs qui veulent échapper à leurs dettes en déménageant**. Le parlementaire argumentait que les créanciers, fournisseurs, services publics et clients ne possèdent pas suffisamment d'informations pour s'assurer de la solvabilité de leurs débiteurs. La lecture du rapport sur le postulat indique que la problématique se situe au niveau de l'identification du débiteur en l'absence de données fiables. Si le projet d'échange électronique dans le domaine des poursuites et faillites (e-LP) et le projet d'identification e-ID contribueront, à moyen-terme, à réduire le problème d'identification, ils ne permettront pas de le résoudre complètement. A long-terme, la solution réside dans la mise en place d'un service national d'adresse. Finalement, à court-terme, le Conseil fédéral envisage de modifier l'avertissement sur les extraits afin d'informer explicitement les créanciers concernés de la pertinence limitée de ces extraits et de la nécessité de vérifier l'identification du débiteur.⁷

BERICHT
DATUM: 26.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'évaluer l'impact d'une modification du **montant minimum du chiffre d'affaires rendant obligatoire l'inscription d'une entreprise individuelle au registre du commerce**, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a commandé une analyse d'impact de la réglementation (AIR). Trois scénarios ont été envisagés. D'abord, une hausse du montant minimum à 500'000 francs entraînerait un allègement administratif marginal de 60'000 francs par an. Ensuite, une hausse du montant minimum à 250'000 francs créerait une modification financièrement insignifiante. Puis, une réduction du montant à 0 francs chargerait les entreprises de coûts supplémentaires de 3 millions de francs par an. Par rapport à ces chiffres, l'étude rejoint les conclusions du Conseil fédéral qui préconisait aucune modification. Finalement, l'étude propose d'autres pistes pour alléger la charge administrative des entreprises. Elle cite notamment l'informatisation des processus, une mise en réseau des bases de données, une réduction des émoluments d'inscription ou encore une uniformisation des conditions.⁸

BERICHT
DATUM: 27.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a présenté son rapport sur le postulat de Courten (udc, BL) adopté en mars 2017. Ce postulat vise la **réduction des obligations d'archivage et de documentation des entreprises**. Il propose notamment une meilleure coordination entre les autorités cantonales et fédérales. Le rapport a été établi par le SECO. Il mentionne 194 prescriptions en matière de documentation et d'archivage, et souligne la possibilité de simplification pour 29 de ces prescriptions. Pour être précis, le rapport pointe du doigt les doublons, et souligne que la nouvelle politique suisse des données permettrait de réduire la charge administrative. En outre, l'adoption du postulat 16.4011 du groupe libéral-radical devrait mettre en évidence les potentiels d'allègements administratifs grâce à la suppression de doublons dans la récolte des données, au niveau cantonal et fédéral.⁹

BERICHT
DATUM: 03.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **rapport sur l'impact des réglementations suisses des marchés financiers sur les possibilités d'investissements des PME suisses en Afrique** fait suite à un postulat Chevalley (pvl, VD). Il charge le Conseil fédéral de mettre en lumière les éventuelles barrières à l'ouverture ou la gestion d'un compte bancaire en Suisse pour des entreprises qui commercent avec des Etats africains. Au final, le rapport conclut que les conditions-cadres légales sur les marchés financiers n'incluent pas de discriminations géographiques. Ainsi, des éventuelles discriminations sont le fruit d'une interprétation des législations financières, ou d'une stratégie, par les instituts financiers suisses. Le Conseil fédéral ne préconise donc aucune modification législative. Il recommande la réduction des obstacles aux commerces et le renforcement des financements transnationaux, grâce à une engagement international.¹⁰

Geld, Wahrung und Kredit

Geld, Wahrung und Kredit

Retropective annuelle 2019: Credit et monnaie

L'annee 2019 etait l'occasion, pour la place financiere helvetique, de «celebrer» l'anniversaire des 10 ans de la fin du secret bancaire. Si le bilan est plutot positif, les acteurs du secteur notent surtout une refonte profonde des pratiques. L'un des elements cles de cette refonte est l'**echange automatique de renseignements** (EAR). Alors que les premiers echanges ont ete effectifs, de nouveaux accords ont ete adoptes par le Parlement. Parallement, le Forum mondial sur la transparence et l'echange de renseignements a des fins fiscales a delivre la note «conforme pour l'essentiel» a la Suisse, et les chambres federales ont adopte, apres une conference de conciliation, le projet de loi pour la mise en oeuvre des recommandations dudit Forum. Un rapport devra d'ailleurs etre etabli sur la mise en oeuvre de cette loi. Par contre, la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) n'a pas convaincu les parlementaires qui ont decide de ne pas entrer en matiere. Finalement, plusieurs objets qui visaient un renforcement de la legislation pour les transactions offshore, les paradis fiscaux, les flux financiers deloyaux et illicites, et l'assistance a un delit fiscal hors de Suisse, ont tous ete rejete par le Parlement qui estime que des mesures unilaterales ne sont pas pertinentes pour cette thematique multilaterale.

Deux tendances mondiales se sont imposees sur l'agenda de la politique financiere helvetique: la **finance durable** et les **nouvelles technologies financieres**. D'abord, a la suite de l'engagement de la Suisse dans les Accords de Paris, plusieurs parlementaires ont souhaite favoriser la finance durable en optimisant les conditions-cadres, et notamment la fiscalite. Ensuite, les nouvelles technologies financieres, comme la «blockchain», ont attise de nombreux debats sous la coupole. Les parlementaires ont notamment questionne l'adequation d'objets proceduraux et judiciaires avec ces nouvelles technologies, ou encore la possibilite de creer des comptes numeriques prives aupres des banques centrales. De plus, l'arrivee sur le marche bancaire helvetique de neobanques, l'obtention des premieres licences bancaires pour des cryptobanques et le projet Libra ont fait couler beaucoup d'encre. L'evolution de la FinTech sur la place financiere helvetique sera probablement encore au coeur des debats dans les annees a venir.

Trois modifications legislatives majeures ont occupe les parlementaires. Premierement, les debats sur la modification de la loi sur les **droits de timbres** ont pu reprendre apres l'adoption, en vote populaire, du projet fiscal 17. L'objet a ete discute en commission.

La CER-CN a ainsi demandé, avant de se prononcer, un rapport sur les conséquences financières d'une abolition du droit de timbre. Deuxièmement, la modification de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (**LUMMP**) a été adoptée par les chambres fédérales. Troisièmement, les deux chambres ont apporté des modifications à la modernisation de la loi sur le contrat d'assurance (**LCA**), après avoir classé la révision totale de la LCA.

En dehors de la coupole fédérale, d'autres thématiques ont animé les débats. Premièrement, la Banque nationale suisse (BNS) a mis en circulation les **nouvelles coupures** de 100 et 1000 francs. Ces deux dernières mises en circulation pour la nouvelle série de billets ont été l'occasion de débattre sur la disparition progressive de l'argent liquide et les risques liés au blanchiment d'argent. Deuxièmement, la BNS a maintenu le cap de sa **politique monétaire expansionniste**. Afin de faire face aux fluctuations du marché, au franc fort et à la tendance internationale morose, elle a également augmenté ses avoirs à vue. Les **taux d'intérêts négatifs** ont engendré une déferlante d'opinions d'économistes helvétiques. Ces opinions n'ont cessé de déferler dans des sens contraires. Pendant ce temps, certaines banques commerciales ont commencé à répercuter les taux négatifs sur leurs clients. Troisièmement, du côté des banques commerciales, l'UBS a été condamnée, en première instance, à une amende record de 3.7 milliards d'Euro dans son procès en France. Finalement, l'Union européenne a mis fin à l'**équivalence boursière** avec la Suisse. Le sujet est désormais lié aux discussions sur l'Accord-cadre.

Dans les journaux, la thématique «Crédit et monnaie» a représenté environ 5% des articles mensuels. En 2019, un maximum de 7.5% d'articles ont été recensés en juillet. Cette légère hausse est à mettre à crédit de la Banque nationale suisse (BNS) qui a animé les débats avec de nombreuses discussions sur la force du franc et sur la baisse des taux d'intérêts. Comme les débats sur les taux d'intérêts et le franc fort ont continué d'occuper le haut de l'affiche sur la fin de l'année 2019, une légère hausse du nombre d'articles est à signaler. Néanmoins, dans l'ensemble, l'année 2019 a été légèrement moins riche en article -1.4% sur la thématique «Crédit et monnaie» que la moyenne des autres années de la législature (2016-2018).¹¹

Finanzmarkt

Zwecks Erfüllung der Postulate Ingold (evp, ZH) und Maury Pasquier (sp, GE) publizierte der Bundesrat im Oktober 2016 den **Bericht „Unlautere und unrechtmässige Finanzflüsse aus Entwicklungsländern“**. Der Bericht anerkannte die Problematik von diesen sogenannten "Illicit Financial Flows" (IFF), weil diese ein Hindernis für eine nachhaltige Entwicklung darstellten. Zu bekämpfen seien diese Finanzströme aufgrund der grenzüberschreitenden Charakters dieses Phänomens gemäss Regierung jedoch über einen internationalen Ansatz. Die Schweiz trage diese Bemühungen mit, indem sie in den letzten Jahren bedeutende Fortschritte bei der Umsetzung internationaler Standards bezüglich Geldwäscherei, Terrorismusbekämpfung und Informationsaustausch in Steuersachen erzielt habe.¹²

Le comité consultatif pour l'**Avenir de la place financière** helvétique a dressé son premier rapport. Ce comité, institué en 2016, dirigé par le professeur Aymo Brunetti, est chargé d'aborder les questions relatives à la place financière d'un point de vue stratégique, mais aussi d'élaborer des recommandations pour l'avenir de la place financière suisse. Pour ce premier rapport, le comité s'est penché précisément sur la finance numérique. Le groupe considère ainsi que l'Etat doit favoriser l'innovation et que la réglementation doit garantir la concurrence dans ce nouveau secteur. Il soutient le Conseil fédéral qui avait approuvé un rapport en octobre 2016 sur les nouvelles technologies financières (FinTech).¹³

La numérisation se dessine comme un moteur incontournable de l'innovation. Dans cette optique, le développement à long-terme de la distributed ledger technology (DLT) et de la blockchain s'impose dans le secteur de la finance et dans l'économie suisse de manière générale. Le rapport **bases juridiques pour la DLT et la blockchain en Suisse** définit les conditions-cadres nécessaires à un développement optimal, durable et éthique de ces technologies. En se basant sur ce rapport, le Conseil fédéral estime que plusieurs adaptations ponctuelles du droit sont indispensables. Premièrement, en ce

BERICHT
DATUM: 12.10.2016
NICO DÜRRENMATT

BERICHT
DATUM: 25.01.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

BERICHT
DATUM: 14.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

qui concerne le droit civil, aucune adaptation n'est nécessaire pour les jetons cryptographiques (tokens), comme le bitcoin, qui représentent des actifs immatériels. Par contre, il est indispensable d'adapter le droit des papiers-valeurs afin de prendre en considération les jetons qui représentent des droits matériels. Deuxièmement, la prise en compte des cryptoactifs lors d'une faillite doit être envisagé dans le droit de l'insolvabilité. Troisièmement, le Conseil fédéral estime que le droit des marchés financiers est déjà adapté à ces nouvelles technologies. Des modifications globales ne sont donc pas nécessaires. Quatrièmement, le risque d'utilisation frauduleuse des cryptoactifs existe. Néanmoins, le Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF) estime que la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) englobe les activités liées aux cryptomonnaies.¹⁴

BERICHT
DATUM: 24.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a publié son **rapport sur le développement durable dans le secteur financier**. Dans ce rapport, le Conseil fédéral positionne la finance durable comme une opportunité et un moteur pour la place financière helvétique. Afin de renforcer la Suisse sur le marché international de la finance durable, il est donc primordial d'exploiter la numérisation, d'internaliser les coûts externes imposés à l'environnement et de renforcer la transparence pour garantir une information transversale pour l'ensemble des acteurs du marché. Dans cette optique, le Conseil fédéral souhaite créer les conditions-cadres pour favoriser le développement de la finance durable. Il cite notamment un renforcement de la transparence, du reporting, de la diligence, de l'évaluation des risques et de l'accès au marché.¹⁵

Kapitalmarkt

BERICHT
DATUM: 16.12.2009
SUZANNE SCHÄR

Ende 2009 hatte der Bundesrat in Beantwortung eines vom Ständerat überwiesenen Postulats Konrad Graber (cvp, LU) einen von der Finanzmarktaufsicht (Finma) und der Nationalbank (SNB) gemeinsam erarbeiteten **Bericht zur künftigen „Strategischen Stossrichtung für die Finanzmarktpolitik der Schweiz“** veröffentlicht. Als Ansatz zur Bewältigung der mittel- und langfristigen Herausforderungen an den Finanzplatz Schweiz wurden darin vier finanzmarktpolitische Ziele samt entsprechenden Strategien festgehalten. Die internationale Wettbewerbsfähigkeit des schweizerischen Finanzsektors soll erstens mittels Schaffung geeigneter steuerlicher Rahmenbedingungen (Unternehmenssteuerreform III, Prüfung der Verrechnungs- und Stempelsteuer) und bedachter regulatorischer Eingriffe zum Schutz der Gläubiger, Anleger und Versicherer erhalten bleiben bzw. gestärkt werden. Zweitens sollen Hindernisse für den Zugang schweizerischer Finanzintermediäre (Banken, Vermögensverwaltung, Fonds) im internationalen Markt systematisch angegangen werden, indem sich die Schweiz um die weitere Liberalisierung der Märkte über Dienstleistungsabkommen im Rahmen der WTO (GATS) und mit der EU, über Freihandelsabkommen und über Gleichwertigkeitsanerkennungen bemüht. Im weiteren soll auch der autonome Nachvollzug von EU-Regulierung schweizerischen Finanzdienstleistern den Zutritt in den europäischen Markt erleichtern. Drittens hielt das Papier eine Verschärfung der Eigenmittel- und Liquiditätsvorschriften durch die Finma sowie einen verbesserten Einlegerschutz als Unterstützungsmassnahmen des Finanzsystems in seiner systemrelevanten Dimension fest. In Anlehnung an die Empfehlungen der „Expertenkommission zur Limitierung von volkswirtschaftlichen Risiken durch Grossunternehmen“ sollten weitere Regulierungsmassnahmen geplant werden. Diese kam in ihrem Zwischenbericht im April 2010 zum Schluss, dass allein die beiden Grossbanken UBS und Credit Suisse, nicht aber andere Finanzinstitute oder Versicherungen, als too-big-to-fail einzustufen seien und damit ein volkswirtschaftliches Stabilitätsrisiko darstellten. Demzufolge suchte der Bundesrat die Lösung in einer entsprechenden, auf die systemrelevanten Banken beschränkten Planungsvorlage zwecks Änderung des Bankengesetzes. Als viertes Ziel strebt der Strategiebericht zur Finanzmarktpolitik die Integritäts- und Reputationssicherung des Finanzplatzes an. Konkret soll mit bilateralen Abkommen über die Einführung einer Abgeltungssteuer auf grenzüberschreitenden Kapitalerträgen sowie dem Abschluss von Doppelbesteuerungsabkommen nach OECD-Standard das Bankgeheimnis gewahrt und der international weithin geforderte automatische Informationsaustausch unter den Steuerbehörden der einzelnen Länder verhindert werden.¹⁶

BERICHT
DATUM: 20.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

L'objectif du postulat Vogler (pcs, OW) était d'**examiner les coûts induits aux établissements financiers des circulaires de la FINMA**. Le **rapport** a mis en avant la difficulté de quantifier les coûts réels des ces circulaires faute de données. Face à cette difficulté, le rapport s'est contenté d'évaluer les frais initiaux liés aux circulaires. Il conclut que les bénéfices des établissements financiers ne pâtissent pas des circulaires de la FINMA. Au final, si le Conseil fédéral relève l'importance d'une réglementation juste et efficace pour la stabilité de la place financière helvétique, il considère qu'il n'est pas opportun de légiférer au-delà de l'ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) selon les conclusions du rapport. Le rapport a été établi en parallèle du rapport sur le postulat 17.3620.¹⁷

BERICHT
DATUM: 20.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

L'objectif du postulat Germann (udc, SH) était d'**examiner les coûts induits aux établissements financiers des circulaires de la FINMA**. Le **rapport** a mis en avant la difficulté de quantifier les coûts réels des ces circulaires faute de données. Face à cette difficulté, le rapport s'est contenté d'évaluer les frais initiaux liés aux circulaires. Il conclut que les bénéfices des établissements financiers ne pâtissent pas des circulaires de la FINMA. Au final, si le Conseil fédéral relève l'importance d'une réglementation juste et efficace pour la stabilité de la place financière helvétique, il considère qu'il n'est pas opportun de légiférer au-delà de l'ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) selon les conclusions du rapport. Le rapport a été établi en parallèle du rapport sur le postulat 17.3566.¹⁸

Börsen

BERICHT
DATUM: 07.08.1990
HANS HIRTER

Die 1988 vom EFD zum Studium des Börsenwesens eingesetzte Arbeitsgruppe legte im Februar ihren Schlussbericht vor. Sie empfahl darin die Schaffung von **zwei Bundesgesetzen über den Effektenhandel** bzw. über **Finanzmarktdienstleistungen**. Bundesrat Stich beauftragte im Sommer eine Expertenkommission mit der Ausarbeitung eines Entwurfs für ein Börsengesetz, welches diese im Dezember vorlegen konnte. Der Entwurf ist als Rahmengesetz konzipiert, das der Selbstregulierung grossen Stellenwert einräumt und die Rolle des Staates auf die Oberaufsicht beschränkt. Die Kontrolle über das korrekte Verhalten der Effektenhändler soll analog zum Bankengesetz eine Kommission ausüben. Die Regierungen der Kantone Baselstadt und Zürich meldeten allerdings föderalistisch begründete Opposition gegen eine bundesstaatliche Regelung dieses bisher den Kantonen überlassenen Bereichs an.¹⁹

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Netz und Vertrieb

BERICHT
DATUM: 15.12.2019
MARCO ACKERMANN

Im Dezember 2019 legte der Bundesrat einen **Bericht** in Erfüllung des Postulates Graf-Litscher (sp, TG) vor und präsentierte darin **Varianten für die Ausgestaltung von Meldepflichten von kritischen Infrastrukturen bei schwerwiegenden Sicherheitsvorfällen**. Der Bericht erörterte die derzeitige Ausgangslage, verglich Meldepflichten im Ausland und präsentierte nebst der Variante, keine weiteren Meldepflichten einzuführen, drei Varianten für eine Meldepflicht und für Meldestellen in der Schweiz. Bei diesen drei Möglichkeiten würde entweder eine zentrale Meldestelle etabliert, die bisherigen dezentralen Meldestellen in den Sektoren auf- und ausgebaut oder als letzte Variante eine Kombination der beiden Ansätze umgesetzt, wobei eine zentrale Meldestelle einzig für Cybervorfälle und die bestehenden dezentralen Stellen für alle anderen sicherheitsrelevanten Vorfälle zuständig wären. Die vorgeschlagenen vier Varianten sollen in einem nächsten Schritt mit Wirtschaftskreisen, den Kantonen und den zuständigen Behörden vertieft diskutiert werden und im Sommer 2020 zur Erarbeitung einer entsprechenden gesetzlichen Grundlage führen.²⁰

1) Medienmitteilung EVD vom 30.3.11.

2) Analyse APS des journaux 2019 – Politique économique

3) AB NR, 1976, S. 436 f.; NZZ, 24.7.76; NZ, 8.9.76; FDP-Information, 1976; SAZ, 1976; Ww, 3, 21.1.76.; Schweiz. Bankverein, Der Monat, 1976, Nr. 9.

4) AB NR, 1979, S. 594 ff.; Gewerkschaftliche Rundschau, 1979.

5) AB SR, 1980, S. 5 ff.; BaZ, 5.7.80, 13.9.80, 17.9.80; Bund, 25.9.80.; Gesch.ber., 1980, S. 124; J. N. Druey (1980). Aufgabe eines Konzernrechts.; R. Ruedin (1980). Vers un droit de groupes de sociétés?

- 6) Rapport, Procédure d'assainissement pour les particuliers
- 7) Rapport - Extrait national du registre des poursuites
- 8) Rapport 17.3115 du 26.06.2019
- 9) Rapport 15.3122 du 27.09.2019
- 10) Rapport Impact réglementation sur les investissements des PME suisses en Afrique du 03.09.2020
- 11) Analyse APS des journaux 2019 – Crédit et monnaie
- 12) Bericht Unlautere und unrechtmässige Finanzflüsse aus Entwicklungsländern; TA, 13.10.16
- 13) Communiqué de presse EFD/DFP; Rapport "Avenir de la place financière"
- 14) Rapport sur les Bases juridiques pour la DLT et la blockchain du 14.12.18
- 15) Rapport Finance durable du 24.06.2020
- 16) Presse vom 22.4.10: Strategische Stossrichtungen für die Finanzmarktpolitik der Schweiz
- 17) Rapport Conséquences financières des circulaires de la FINMA du 20.03.2020
- 18) Rapport Conséquences financières des circulaires de la FINMA du 20.03.2020
- 19) NZZ, 3.2., 19.4., 6.7. und 7.8.90; SHZ, 8.2.90; SNB, Geschäftsbericht, 83-1990, S. 47 f.
- 20) Bericht BR vom 15.6.17